

DÉPARTEMENT du GARD



DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 27 **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE** **GARRIGUES SAINTE EULALIE**

Séance du 29 avril 2026 à 19 heures 00

Date de Convocation :
16/04/2026

Date d’Affichage :
16/04/2026

L’an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Camille DUGAS, Maire.

Nombre de membres en
exercice : 15

Présents : 12

PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Emma ROUVEYROLLES, Bruno GALIZZI, Elisabeth KLOTZ, Patrick BANCILLON, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Frédéric PELADAN, Nicolas BROCHE, Émilie ROQUEL, Amandine BIANCO MONTEIL, Gérard BANCILLON et Hugo BORRELLI.

Absent(s) : 3

ABSENTS : Anne LE VOYER, Didier KIELPINSKI, Alexandre BRUSQUES

Absent(s) représenté(s) :

PROCURATION :

Secrétaire de séance

Madame Emma ROUVEYROLLES

Objet de la Délibération :

Affectation du résultat 2025 – Budget *installation photovoltaïque*

Après avoir présenté le CFU 2025 du budget photovoltaïque, Madame le Maire informe le conseil municipal qu’il est nécessaire de procéder à l’affectation du résultat de fonctionnement 2025 dont le montant est + 23 687.31 €.

Excédent d’investissement 2024 reporté	+ 11 975.52 €
Résultat d’investissement 2025	+ 2 993.88 €
Besoin net de la section d’investissement (si déficit)	0.00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 <i>(Excédent fonctionnement reporté 2024 + Résultat fonctionnement 2025)</i>	+ 23 687.31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’affecter le résultat de fonctionnement du budget photovoltaïque de la manière suivante :

Affectation à l’investissement – Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté – Compte 002 <i>(Résultat de fonctionnement 2025 – Besoin net de la section d’investissement)</i>	+ 23 687.31 €
Résultat reporté en recettes d’investissement – Compte 001	+ 14 969.40 €

DÉPARTEMENT du GARD

Acte rendu exécutoire après
publication le 11 /05/2026
et dépôt en Préfecture
le 11 /05/2026

Fait à GARRIGUES STE EULALIE les jour, mois et an susdits.

La Maire,
Marie-Camille DUGAS

La secrétaire de séance,
Emma ROUVEYROLLES

